

DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Quatorze, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le vingt-deux avril deux mille quatorze par Monsieur **Olivier DAMEZ**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents : MM. ASTRUC Sylvie, ATTALI François, BASSEZ Dominique, CAMOLESE Stéphan, COUFFIGNAL Anne, DAURES Philippe, GENEVE Christelle, JOLY Ananda, LAGANTHE René, LLEWELLYN Anthony, MAS Jean-Claude, MORGAIN Garance, PAGES Gisèle, TENEGAL Denis, VERGNES Valérie.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : JUAN Christophe à TENEGAL Denis, LAURENT Sylvanie à DAMEZ Olivier, ROLIN Claudine à PAGES Gisèle.

Excusé(es) : ---

Absent(es) : ---

La séance est ouverte ce lundi vingt-huit avril à vingt heures quarante, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Olivier DAMEZ**.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du secrétaire de séance : Madame PAGES Gisèle

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour.

2 abstentions.

Vote des comptes administratifs, affectation des résultats compte de gestion, vote des taux et des budgets :

Délibération n° 2014/21 : Approbation du compte administratif communal 2013

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de valider le compte administratif concernant l'année 2013 et incombant de fait à la précédente équipe municipale.

Le compte administratif communal 2013 présente un résultat de clôture de 654 570.13 euros.

2 abstentions

Délibération n° 2014/22 : Approbation du compte administratif assainissement 2013 :

Le compte assainissement fait apparaître un résultat de clôture de 403 814.28 euros.

Il est procédé aux votes des deux comptes administratifs.

2 abstentions.

Délibération n° 2014/23 : Affectation des résultats :

Il est procédé à la présentation du budget communal par chapitre pour la section de Fonctionnement et d'Investissement. Au vu de l'excédent constaté lors du vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire propose, pour le budget communal, d'affecter 100 000 euros en recettes de fonctionnement et 295 234.16 euros en recettes d'Investissement.

En ce qui concerne le budget assainissement, Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation en recettes d'Investissement, soit 122 833.31 euros.

2 abstentions.

Délibération n° 2014/24 : Approbation du compte de gestion communal et du compte de gestion assainissement 2013 :

L'adjoint en charge des questions financières précise qu'il s'agit de valider le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur.

2 abstentions.

Délibération n° 2014/25 : Vote des taux 2014 :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux. De ce fait, pour 2014, le taux appliqué à la taxe d'habitation se maintiendra à 12.43 %, celui de la taxe foncière à 28.19 %, et celui de la taxe foncière du non bâti à 76.93 %.

2 abstentions.

- Principaux investissements prévus en 2014 :

- achat d'un terrain en centre bourg,
- aménagement de la place d'occitanie (lotissement des Moussoulars),
- doublement du parking de la gare,
- lancement d'études concernant la gestion du pluvial,
- isolation du gymnase (3ème tranche),
- achat de grilles pour l'école élémentaire,
- réalisation d'un enrobé sur le Cami pitchou,
- réfection de la conduite pluviale au Séquestre,
- réfection des ateliers municipaux.

Délibération n° 2014/26 : vote du budget primitif commune 2014 :

Le budget communal 2014 s'équilibre en section de Fonctionnement à 1 809 778 euros et en section d'Investissement à 1 008 000 euros.

2 abstentions.

Délibération n° 2014/27 : vote du budget primitif assainissement 2014

le budget assainissement s'équilibre en section d'exploitation à 120 218 euros et en section d'investissement à 1 121 039 euros.

2 abstentions.

Délibération n° 2014/28 : signature convention SPA + adoption tarifs :

Monsieur le maire indique à l'ensemble des élus qu'une convention d'exploitation de la fourrière animale avec la SPA est en vigueur pour la récupération des chiens errants. Celle-ci est valable trois ans. La précédente arrivant à expiration au 31 décembre 2013, il convient d'en conclure une nouvelle. Le montant des prestations dû à la SPA pour l'année 2014 s'élève à 2 490.96 euros.

2 voix contre.

Délibération n° 2014/29 : augmentation de la durée horaire de certains agents :

Il est indiqué que dans le cadre de la mise en place des activités périscolaires, certains agents ont bénéficié d'une augmentation de leurs heures. Celles-ci étaient considérées comme heures complémentaires. Il convient à présent de régulariser cette situation.

Monsieur le maire propose donc une transformation de 23 à 34 heures pour le premier poste d'adjoint technique 2^e classe et une augmentation de 22 heures à 28 h 30 pour le second.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2014/30 : création de trois postes en contrat unique d'insertion (CUI) :

Monsieur le Maire indique que, au vu des besoins des services péri scolaires, il y a lieu de recruter trois agents en Contrat Unique d'insertion.

Deux agents pour une durée hebdomadaire de 24 h 30 et un agent pour une durée de 27 h 15.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2014/31 : signature d'une convention de mise à disposition de la Directrice Générale des Services :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la mutualisation des services et du personnel, il est proposé de mutualiser le poste de Directrice de la commune de Couffouleux avec le poste de Directrice de la CORA.

Monsieur le Maire propose donc la signature d'une convention entre les deux structures.

2 abstentions.

Délibération n° 2014/ 32 : régime indemnitaire de l'Attachée territoriale :

Il est proposé de modifier le régime indemnitaire de l'Attaché territoriale afin de répondre aux décrets en vigueur. Il s'agit de la mise en place de la prime de fonction et de résultat afférente aux attachés territoriaux.

Monsieur le Maire propose l'adoption d'un coefficient de 6 pour la part fonctionnelle et de 5 pour la part de résultats.

2 voix contre.

Délibération n° 2014/33 : emploi occasionnel et saisonnier :

Monsieur le Maire précise que l'indisponibilité du personnel en contrats aidés, pour congés annuels ou maladie, perturbe considérablement le fonctionnement des services municipaux.

Monsieur le Maire demande, de fait, l'aval du conseil municipal pour recruter, à titre exceptionnel, des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel ou pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Deux abstentions.

Délibération n° 2014/34 : Indemnités élections :

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que pour les élections européennes du 25 mai 2014, et, au vu des décrets en vigueur, il convient d'attribuer des indemnités pour travaux supplémentaires aux agents qui participent à la préparation et au déroulement des élections susvisées.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2014/35 : participation au CLSH de Rabastens dans le cadre du contrat enfance jeunesse :

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de régulariser le paiement de la participation de Couffouleux au fonctionnement du CLSH de Rabastens.

Les sommes à reverser se décomposent comme suit :

- Année 2011 : 13.851 €
- Année 2012 : 15 018 €
- Année 2013 : 11 080 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2014/36 : formation des élus :

Le premier adjoint informe l'ensemble du Conseil Municipal sur la possibilité pour tous les élus, de participer à des formations. Pour ce faire, une délibération doit être validée en Conseil Municipal.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2014/37 : Désignation des membres du CCAS :

L'adjointe référente sur ce dossier fait lecture de la liste des personnes qui se présentent pour siéger au CCAS de la commune.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Il s'agit de :

- Madame GENEVE Christelle,
- Monsieur LAGANTHE René,
- Madame LAURENS Sylvanie,
- Madame COUFFIGNAL Anne,
- Madame JOLY Ananda,
- Madame PAGES Gisèle.

18 voix pour

1 voix contre

Délibération n° 2014/38 : taxe communale sur la consommation finale d'électricité :

Monsieur le Maire indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité sera perçue par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité. Cela représente pour la commune 64 000 €.

Monsieur le Maire précise que l'association des Maires de France, soutenue par l'association des Maires et des élus locaux du Tarn ont sollicité, par la rédaction d'une motion, le rétablissement de l'attribution aux communes du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Monsieur le Maire fait lecture de la motion précitée et demande au Conseil Municipal de soutenir l'initiative de l'association des Maires.

Accord à l'unanimité.

Point sur l'intercommunalité :

- CORA :

Monsieur le maire indique, d'une part, que le vote du budget se déroulera au sein de la CORA le mardi 29 avril prochain et, d'autre part, que cinq vice-présidents siégeront à la CORA.

- SICTOM :

Le premier adjoint indique que Monsieur Jacques ESPARBIE a été élu président du SICTOM ainsi que cinq vice-présidents

- SIVOM :

L'élu référent indique que le renouvellement du bureau n'a pas encore été effectué.

- SYNDICAT DES EAUX :

L'élú référent précise que 10 vice-présidents ont été élus pour gérer le syndicat des eaux sachant qu'il n'y a pas de directeur. Chaque vice-président aura une mission spécifique. Celui-ci indique également qu'une nouvelle station de traitement des eaux est en cours de construction. Un fonçage sous le Tarn permettra d'alimenter le secteur sud du territoire qui s'étend de Couffouleux à Busque.

- POINT SUR LE CCAS :

L'Adjointe en charge des questions sociales indique qu'aucune réunion n'a eu lieu puisque les membres n'étaient pas encore désignés. Cette dernière précise également que deux dossiers de personnes en difficulté vont être examinés très prochainement.

Délibération n° 2014 / 39: Extension du réseau électrique :

L'élú en charge de ce dossier indique qu'une demande de certificat d'urbanisme pour la division de deux lots constructibles a été déposée en mairie. Le projet, qui sera examiné par la commune, nécessite une extension de réseau électrique de 45 mètres.

Les propriétaires du terrain susvisé se sont engagés, par écrit, à rembourser la commune de Couffouleux du montant global des travaux estimés à 2 500 €.

Accord à l'unanimité.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal se déroulera le 18 juin à 20 h 30.
- Les élections européennes auront lieu le 25 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05

Délibérations	THEME
Dél 2014-21	Approbation du compte administratif communal 2013
Dél 2014-22	Approbation du compte administratif assainissement 2013
Dél 2014-23	Affectation des résultats
Dél 2014-24	Approbation de compte de gestion communal et du compte de gestion assainissement 2013
Dél 2014-25	Vote des taux 2014
Dél 2014-26	Vote du budget primitif commune 2014
Dél 2014-27	Vote du budget primitif assainissement 2014
Dél 2014-28	Signature convention SPA + adoption tarifs
Dél 2014-29	Augmentation de la durée horaire de certains agents
Dél 2014-30	Création de trois postes en contrat unique d'insertion (CUI)
Dél 2014-31	Signature d'une convention de mise à disposition
Dél 2014-32	Régime indemnitaire de l'Attachée territoriale
Dél 2014-33	Emploi occasionnel et saisonnier
Dél 2014-34	Indemnités élections
Dél 2014-35	Participation au CLSH de Rabastens dans le cadre du contrat enfance

	jeunesse
Dél 2014-36	Formation des élus
Dél 2014-37	Désignation des membres du CCAS
Dél 2014-38	Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
Dél 2014-40	Extension du réseau électrique

Ainsi fait et délibéré le 28 Avril 2014.

Le Maire,

NOMS PRENOMS	ET	SIGNATURE	NOMS PRENOMS	SIGNATURES
ASTRUC Sylvie			LAGANTHE René	
ATTALI François			LAURENT Sylvanie	
BASSEZ Dominique			LLEWELLYN Anthony	
CAMOLESE Stéphan			MAS Jean-Claude	
COUFFIGNAL Anne			MORGAIN Garance	
DAMEZ Olivier			PAGES Gisèle	
DAURES Philippe			ROLIN Claudine	
GENEVE Christelle			TENEGAL Denis	
JOLY Ananda			VERGNES Valérie	
JUAN Christophe				